

Image not found or type unknown



Demande de Réintégration

Par **RISSOU**, le **16/07/2023** à **21:12**

Bonjour, je suis fonctionnaire d'état catégorie B depuis 2003. Suite à la réussite d'un concours éducation nationale catégorie A, j'ai été placé en détachement depuis le 01 septembre 2022.

J'ai fait une 1ere demande de réintégration sur mon poste vacant mais sollicité également par une autre personne fin septembre 2022. Je n'ai pas été réintégré.

J'ai fait une 2ème demande de réintégration sur un poste vacant en avril 2023. Nous étions 2 à solliciter le poste.

Ma demande à encore été refusé au prétexte qu'une mutation est prioritaire sur la réintégration....

Je ne trouve pas de texte dans ce sens là mais plutôt l'inverse disant que j'aurais du être réintégré.

J'aimerais avoir confirmation pour engager un recours.

Cordialement

Anonymisation

Par **youris**, le **17/07/2023** à **14:03**

bonjour,

vous devriez vous adresser à vos représentants du personnel ou délégués syndicaux, ou organismes paritaires.

salutations

Par **Marck.ESP**, le **17/07/2023** à **17:05**

BONJOUR.

Il ne semble pas que la loi établisse une hiérarchie claire entre la mutation et la réintégration. Chaque situation est appréciée au cas par cas, en tenant compte des besoins du service, des situations individuelles et de l'intérêt général.

Je pense comme vous, il est recommandé de consulter le service des ressources humaines ou le syndicat de la fonction publique pour obtenir des conseils adaptés à la situation spécifique.?